



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

C26/5/3

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP15)

Devant: M. le juge PRAK Kimsan, Président

Date: 12 décembre 2008

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
រៀបចំ ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de réception):	
..... 12 / 12 / 2008	
ពេលវេលា (Time/Heure):	
..... 15:00	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	
..... C.A. [Signature]	

PUBLIC
INSTRUCTIONS AUX PARTIES RELATIVES À LA REQUÊTE INCIDENTE AUX FINS DE MISE EN LIBERTÉ DÉPOSÉE PAR KHIEU SAMPHAN

Co-procureurs

Me CHEA Leang
Me Robert PETIT
Me PICH Sambath
Me Alex BATES

Personne mise en examen

M. KHIEU Samphan

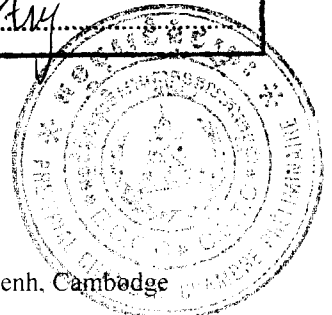
Avocats des parties civiles

Me HONG Kimsuon
Me LOR Chunthy
Me NY Chandy
Me KONG Pisey
Me YONG Phanith
Me KIM Mengkhy
Me Silke STUDZINSKY
Me Martine JACQUIN

Co-avocats de la personne mise en examen

Me SA Sovan
Me Jacques VERGÈS

ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមប្រព័ន្ធដើម	
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
រៀបចំ ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date/Date de certification):	
..... 15 / 12 / 2008	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	
..... C.A. [Signature]	



C26/5/3

1. **LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (ci-après, les « CETC ») prend note de la « Requête incidente et en extrême urgence aux fins de mise en liberté » déposée le 4 décembre 2008 par les co-avocats de Khieu Samphan (ci-après, la « Requête »).
2. Le Président considère qu'il est approprié de fixer un calendrier expéditif pour le dépôt des réponses à la Requête par les parties impliquées dans le dossier portant le numéro **002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP15)**.
3. Le Président relève que la Requête a été déposée en français et en khmer mais il informe les parties qu'il a été demandé à ce qu'elle soit traduite dans les meilleurs délais en anglais et que cette traduction devrait être disponible le 12 décembre 2008.

PAR CES MOTIFS, LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE ENJOINT :

Les parties de déposer toute réponse à la Requête pour mardi, le 16 décembre 2008, à 16 heures. stf

Phnom Penh, le 12 décembre 2008

Le Président de la Chambre préliminaire



PRAK KIMSAN